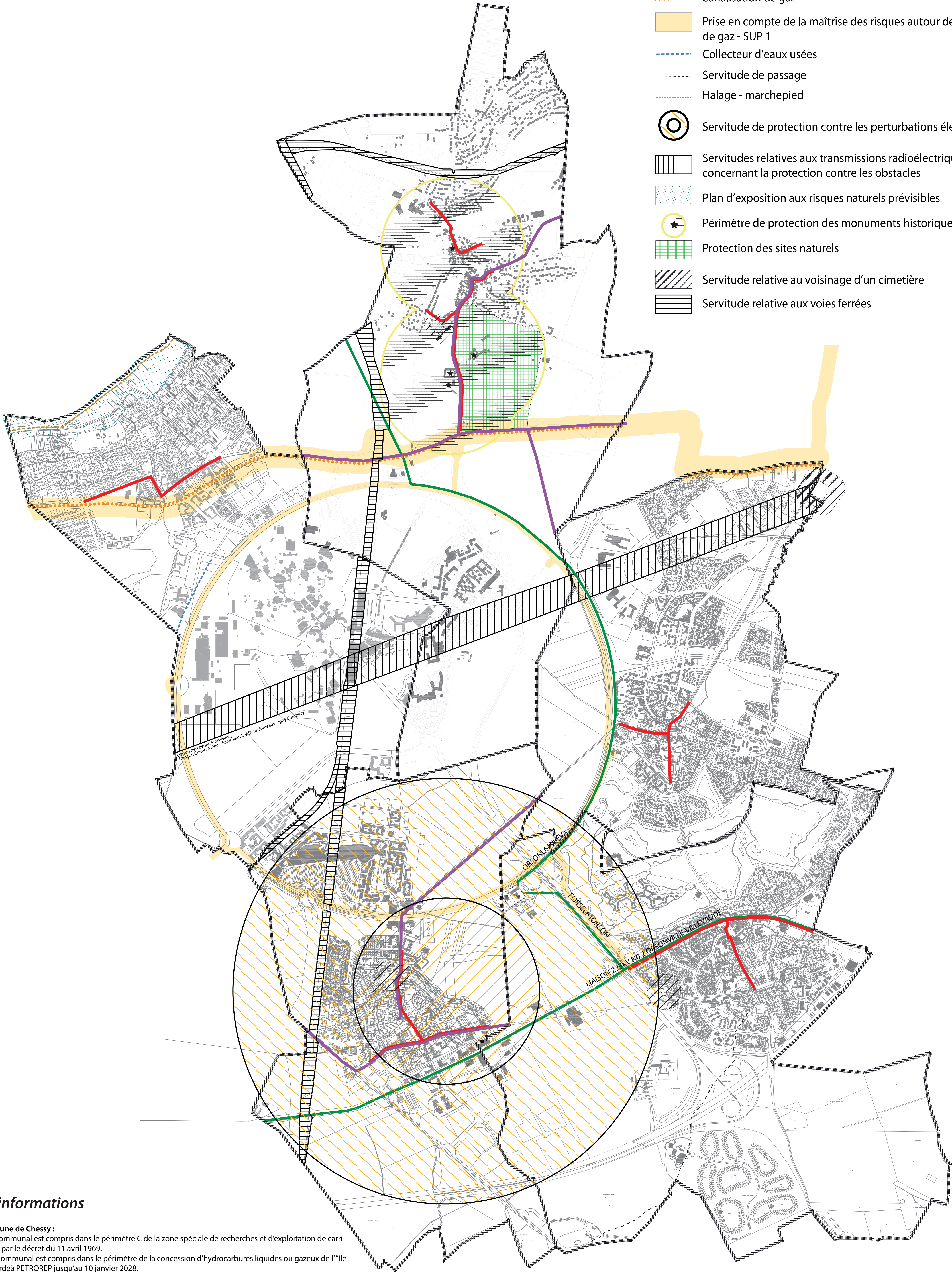


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Annexe 5.1
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Communes de BAILLY-ROMAINVILLIERS, CHESSY, COUPVRAY,
MAGNY-LE-HONGRE, SERRIS

- Servitude d'alignement
- Ligne de télécommunication
- Electricité, Etablissement des canalisations électriques
- Transformateur électrique
- Canalisation de gaz
- Prise en compte de la maîtrise des risques autour de la canalisation de gaz - SUP 1
- Collecteur d'eaux usées
- Servitude de passage
- Halage - marchepied
- Servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles
- Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Protection des sites naturels
- Servitude relative au voisinage d'un cimetière
- Servitude relative aux voies ferrées



Autres informations

Pour la commune de Chessy :
- le territoire communal est compris dans le périmètre C de la zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrières délimitée par le décret du 11 avril 1969.
- Le territoire communal est compris dans le périmètre de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de l' "Ile du Gord" accordé à PETROREP jusqu'au 10 janvier 2028.

Pour la commune de Coupvray :
- le territoire communal est compris dans le périmètre C de la zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrières délimitée par le décret du 11 avril 1969.
- Le territoire communal est compris dans le périmètre de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de l' "Ile du Gord" accordé à PETROREP jusqu'au 10 janvier 2028.

Pour la commune de Magny-le-Hongre :
- le territoire communal est compris dans le périmètre de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de l' "Ile du Gord" accordé à PETROREP jusqu'en 2028.